

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-94 : Développement Durable\_ Gestion des déchèteries communautaires \_ Sites de Valréas et de Grignan\_ Remise en état des sols des parkings\_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et, à ce titre, gère les déchèteries présentes sur le territoire communautaire,

CONSIDERANT qu'il convient de faire procéder à la remise en état du sol sur le quai de transfert du site de Valréas et du parking de la déchèterie de Grignan,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre tarifaire de la société ROUX TP, sise 159 route de Baume de Transit – 84600 VALREAS, portant sur le rebouchage de trous et du travail de nivellement sur les parkings du quai de transfert du site de Valréas et de la déchèterie de Grignan, étant précisé que le coût de la prestation s'établit à 2 670,00 € HT, soit 3 204,00 € TTC.

**Article 2** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 30 juin 2023  
Le Président,  
Patrick ADRIEN

